



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal Session ordinaire Séance du mercredi 20 janvier 2016

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2015, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h15 et procède à l'examen de l'ordre du jour.

I. URBANISME

- Révision des prix des lots du lotissement des Jardins

Le prix vente des lots du lotissement des Jardins qui ne sont pas encore vendus est modifié afin de rendre les tarifs plus attractifs. Cette baisse des prix n'engendre pas de déficit budgétaire sur le bilan financier de l'opération du lotissement des Jardins et ramène le prix au mètre carré entre 66 et 71,5 euros qui est dans la moyenne des prix des autres lotissements de la commune. Les prix des lots non encore vendus sont fixés de la manière suivante :

LOT n°	Surface en m ²	Prix de vente HT	TVA à 20 %	Prix de vente TTC
2	350	20 833,34 €	4 166,66 €	25 000,00 €
4	375	20 833,34 €	4 166,66 €	25 000,00 €
5	371	20 833,34 €	4 166,66 €	25 000,00 €

II. INTERCOMMUNALITÉ

- Versement de fonds de concours au SIEMML – Remplacement des lampes du terrain stabilisé de football

Le Conseil Municipal décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour l'opération le remplacement des lampes du terrain stabilisé de football.

- montant de la dépense : 1 382,62 € HT ;
- taux du fonds de concours : 75 % ;
- montant du fond de concours à verser au SIEMML : 1 036,97 € HT ;

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 12 octobre 2011.

III. QUESTIONS DIVERSES

- Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter le bien suivant :

- 8 rue des Marronniers (AB 634)

- Fermeture de la boulangerie du 8 au 14 février 2016

Durant la période de fermeture de la boulangerie du 8 au 14 février 2016, Madame MAILLOT assurera une permanence pour le dépôt de pains à la Maison des Associations.

- Entretien par la CAC du sentier « Boucle Vezins-Péronnes-Vezins »

Pour le nouveau topo-guide des chemins de randonnée dans le Choletais qui doit sortir en 2016, un nouveau sentier intitulé « Boucle Vezins-Péronne-Vezins » doit être ouvert. L'entretien du sol, de la végétation et de la signalétique sera pris en charge par la CAC. La validation de la création et de l'entretien sera votée au prochain conseil communautaire en février 2016.

- Prêt de salle pour le Secours catholique

Monsieur le Maire lit au conseil la lettre de remerciements envoyée par le Secours Catholique pour le prêt de la salle le 14 février prochain.

- Arrêté de lutte contre le ragondin

Monsieur le Maire informe le conseil de l'arrêté de lutte contre le ragondin édicté par le Maire de Trémentines. Un arrêt similaire va être adopté pour la commune de Vezins afin de reconduire les personnes actuellement habilitées dans leurs fonctions.

- Classement du terrain de foot stabilisé (stade Florimond Cougnaud)

Le stade Florimond Cougnaud, terrain de repli pour les matchs officiels de football, est classé A11 S par la Fédération Française de Football, Ligue Atlantique de Football.

- Assemblée Générale de la Gaule Vézinaise

L'Assemblée Générale de la Gaule Vézinaise aura lieu le 19 février 2016 à la Maison des Association à 20h00.

La séance est close à 20h30.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 17 février 2016 à 18h30.

Le présent extrait est affiché, à la porte de la mairie, en exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Maire,
Cédric VAN VOOREN**